

**Conditions générales de vente et de services  
en vigueur au 28 octobre 2025**

**1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions générales de vente et de services (ci-après « les Conditions générales ») ont vocation à régir, sans restriction ni réserve, les contrats de vente et/ou de prestations de services conclus entre la société ON TECH et ses clients.

Conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, les présentes Conditions générales constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Les présentes Conditions générales s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Les présentes Conditions générales sont jointes aux devis communiqués aux Clients et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Toute commande de produits ou services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions générales.

**2. DÉFINITIONS**

« Client » : Le professionnel qui procède à l'achat d'un produit et/ou la commande de services auprès de la société ON TECH.

« Contrat » : Le contrat de vente ou de Prestation de services conclu entre ON TECH et le Client, incluant les Conditions générales et Conditions particulières.

« Conditions générales » : Les conditions générales de vente et de services de la société ON TECH.

« Conditions particulières » : Les conditions et informations mentionnées dans le devis accepté par le Client

« Les parties » : La société ON TECH et le Client

« Prestations de services » : Les services proposés par la société ON TECH au client, notamment l'installation, la maintenance, l'hébergement de solutions d'affichages dynamique, la location de matériel, etc.

« Produits » : Ensemble des produits commercialisés par la société ON TECH.

**3. COMMANDES**

Les commandes sont effectuées de la manière suivante :

- Le Client prend contact avec ON TECH par courrier électronique ([info@ontech.fr](mailto:info@ontech.fr)) ou par téléphone au 04.67.20.05.00 ou bien encore via le formulaire de demande de renseignements présent sur le site internet [www.ontech.fr](http://www.ontech.fr).
- ON TECH prend attaché auprès du Client
- ON TECH étudie la faisabilité de la demande du Client et établit un devis
- Le client valide la commande en signant les Conditions générales ainsi que le devis.

La commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'acceptation et la signature du devis.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

ON TECH se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client pour un motif légitime.

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification faite par le Client est soumise à l'acceptation de ON TECH et fera l'objet d'un devis qui devra être signé par le Client.

Une commande peut contenir des Produits et/ou des Prestations de services.

**4. DISPOSITIONS APPLICABLES A LA VENTE DE PRODUITS**

**4.1 PRODUITS**

ON TECH propose à la vente divers produits d'affichage dynamique tels que des écrans, des bornes, des murs d'image, ainsi que divers accessoires y attachés mais également des licences de logiciel d'affichage dynamique.

Le Client est tenu de se reporter au dispositif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité du Client.

Les photographies et graphismes présentés sur le site internet ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de la société ON TECH.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Tout Produit qui ne serait plus finalement disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la société ON TECH sera remplacé par un Produit équivalent ce que le Client accepte d'ores et déjà.

**4.2 TARIFS**

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de commande. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par la société ON TECH qui se réserve le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ils ne comprennent pas les frais de montage et d'installation, qui font l'objet d'une facturation distincte ainsi que les frais de traitement, d'expédition, de transport, de douanes éventuels, d'assurances et de livraison qui sont facturés en supplément et calculé préalablement à la passation de la commande.

**4.3 CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les Produits commandés par le Client sont payables comme suit :

- Versement d'un acompte de 30% du prix des Produits commandés au jour de la passation de commande ;
  - Versement du solde du prix des Produits à réception de la facture. ON TECH se réserve le droit d'appliquer des modalités particulières de paiement précisées dans ses Conditions particulières.
- En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.
- Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par la société ON TECH. ON TECH se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectués par le Client.

**4.4 LIVRAISON**

La livraison des Produits est effectuée par un transporteur tiers, indépendant de ON TECH. Les Produits commandés par le Client sont livrés à l'adresse indiquée lors de la passation de commande.

Les Produits commandés par le Client peuvent être expédiés en plusieurs colis et livrés à des dates différentes.

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif et varient en fonction des Produits et notamment en fonction de leurs disponibilités, de celle des transporteurs et des conditions de ventes des fournisseurs.

ON TECH ne sera pas tenu responsable du non-respect des délais de livraison si celui-ci résulte du fait du transporteur tiers.

**4.5 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES**

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client n'est réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier.

Les risques sont transférés au Client à la parfaite livraison des Produits.

**4.6 GARANTIES**

Il est rappelé que les relations contractuelles entre professionnels sont régies par les dispositions du Code de commerce et du Code civil.

En tant que revendeur, ON TECH ne fournit aucune garantie contractuelle quant aux Produits. La garantie contractuelle, ainsi que sa durée accordée par le constructeur n'engagent que celui-ci et court à compter de la date de livraison figurant sur le bon de livraison du produit au Client. Pendant cette période, tout équipement défectueux sera remplacé ou réparé par le constructeur, le Client devant se conformer à la procédure de demande de retour de produit précisé après contact de ON TECH.

ON TECH n'est tenu à aucune indemnisation envers le Client, ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des produits, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes ou à des biens distincts de nos produits, de pertes de bénéfice ou manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par le Client.

**4.7 POLITIQUE DE RETOUR**

Si les produits vendus et livrés par ON TECH ne répondent pas aux besoins spécifiques du Client, ce dernier peut les retourner à ON TECH dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la date d'émission du bordereau de livraison. Le Client doit retourner le produit dans son emballage d'origine sans marquage extérieur (avec la documentation technique, les accessoires l'accompagnant et une copie du bon de livraison).



**ON TECH**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 5.100 €  
Siège social : 7 rue de la Clau, Espace 1  
34770 GIGEAN  
500 306 725 RCS MONTPELLIER

Pour tout manquement, le Client se verra facturer un montant égal à 30% du prix d'achat du produit, majoré des frais de réparation si l'équipement était endommagé.

Le retour ne s'applique pas aux produits ayant nécessité une configuration ou une fabrication spécifique.

## **5. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE SERVICES**

### **5.1 SERVICES**

Dans le cadre du Contrat conclu avec le Client, ON TECH propose les prestations de services décrites ci-dessous :

#### **5.1.1 Solutions S.A.A.S (« Software As A Service »), intégration de solutions d'affichage dynamique et hébergement, pilotage proactif et la gestion des contenus**

**Objet.** ON TECH met à disposition du Client des solutions logicielles d'affichage dynamique en mode S.A.A.S, assure leur intégration technique et l'hébergement de la plateforme, et peut, le cas échéant, réaliser un pilotage proactif et la gestion opérationnelle des contenus (paramétrages, playlists, mises à jour éditoriales). Les licences d'utilisation peuvent être louées (concession temporaire de droits) ou vendues, selon le Devis/les Conditions particulières.

**Prérequis techniques.** Le Client garantit la disponibilité, au(x) site(s) d'exploitation, d'une alimentation électrique permanente et conforme, d'une connexion Internet stable et continue, des accès réseau, ainsi que d'un environnement raisonnable (ventilation, absence d'humidité/exposition directe au soleil si écrans en coffrage, sécurité d'accès aux équipements). Les éventuelles autorisations d'accès et de travail dans les locaux (ERP, sécurité, horaires) relèvent du Client. Toute prestation rendue impossible par un défaut de prérequis donnera lieu, le cas échéant, à des frais supplémentaires.

**Responsabilité des contenus.** Le Client demeure seul responsable des contenus qu'il diffuse (licéité, droits de propriété intellectuelle, droit à l'image, réglementation publicitaire, RGPD, données personnelles, mentions légales). ON TECH n'effectue aucune validation juridique de ces contenus.

**Facturation & frais annexes.** Sauf stipulation contraire, les redevances S.A.A.S/pilotage sont périodiques (mensuelles, trimestrielles ou annuelles) et peuvent être assorties de frais.

#### **5.1.2 Location de matériel**

**Objet.** ON TECH loue au Client et lui met à disposition des écrans d'affichage dynamique et autres supports visuels et accessoires associés. Les licences logicielles nécessaires peuvent, selon le cas, être louées conjointement ou vendues séparément.

**Propriété – garde – assurance.** Le matériel demeure la propriété de ON TECH. Le Client en a la garde pendant toute la durée de la location et doit le faire assurer (vol, perte, détérioration, dommages aux tiers), à ses frais, dès sa mise à disposition et jusqu'à la restitution effective. Le Client s'assurera que l'installation électrique du lieu d'installation du matériel fournit une puissance nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci.

**Utilisation du matériel.** Le matériel mis à disposition du Client par ON TECH est réputé être en bon état de fonctionnement.

Le Client s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

En cas de problème rencontré avec le matériel, le Client dispose d'une assistance téléphonique mise à disposition par ON TECH pour solutionner le problème. La maintenance s'effectue sur le lieu où est installé le matériel, soit par la réparation de celui-ci, soit par la livraison d'un matériel de remplacement. Le Client s'interdit d'effectuer toute réparation lui-même sur le matériel loué.

Le Client s'assurera d'allouer au matériel un emplacement optimal et de préférence dédié. Le Client s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Toute dysfonctionnement résultant d'une utilisation anomale du matériel durant toute la durée du Contrat ne pourra être retenu contre ON TECH et sera facturé au Client. Le Client est averti que toute sous-location du matériel loué est formellement interdite.

**Dépôt de garantie.** Un dépôt de garantie est exigé à la mise à disposition, destiné à couvrir les sommes dues au titre des éventuelles dégradations ou non-restitutions. Son montant est précisé au Devis. Il est restitué à la fin de la location sous réserve d'un contrôle conforme.

**Restitution et sinistre.** À la fin de la location, le Client restitue le matériel, complet et en bon état, avec ses accessoires.

Tout retard de restitution peut entraîner facturation complémentaire. De la même manière, toutes dégradations, rayures ou impacts sur le matériel loué sera facturé. Le montant sera défini par ON TECH suivant l'état du matériel restitué.

En cas de sinistre, le Client devra faire parvenir sous 48 heures une déclaration circonstanciée. Par ailleurs, en cas de perte ou de vol du matériel loué, le Client devra faire parvenir sous 48 heures l'original de déclaration du procès-verbal établi par le commissariat de police. A réception de ce document, le Prestataire mettra fin au contrat de location et à la facturation.

**Location financière.** A la demande du Client, ON TECH peut proposer une solution de location avec option d'achat (« leasing ») opérée par un Bailleur partenaire. Dans ce cadre, ON TECH agit exclusivement en qualité de fournisseur du matériel. Le Contrat de financement est conclu directement entre le Client et le Bailleur, distinctement du présent Contrat. Les relations contractuelles et financières sont régies directement par le Contrat de financement.

#### **5.1.3 Installation du matériel**

**Objet.** ON TECH réalise exclusivement l'installation (pose/fixation/raccordements) du matériel sur site. L'intervention pour l'installation du matériel est effectuée par ON TECH une fois le matériel intégralement livré par le prestataire tiers.

**Prérequis techniques.** Le Client doit permettre à ON TECH un accès libre et sécurisé aux locaux et emplacements ainsi qu'une alimentation électrique conforme et disponible aux points de pose. Tout manquement à ces prérequis peut entraîner un report de l'installation et des frais complémentaires.

**Périmètre d'installation.** L'installation comprend la pose des supports et fixations usuelles, les perçages simples sur parois standard, le raccordement aux points électriques et réseau déjà présents à proximité, la mise sous tension, les réglages de base et un test d'affichage. Ne sont pas compris dans la prestation d'installation : la livraison du matériel ; la mise aux normes d'installations électriques ; le tirage de câbles au-delà du branchement sur une prise existante ; la fourniture ou la configuration d'équipements réseau (switch, routeur, baie) ; les travaux de menuiserie/maçonnerie ; les perçages spéciaux (carottage, matériaux techniques) ; les renforcements structuels ; les interventions en hauteur nécessitant nacelle/échafaudage ; les finitions décoratives (goulettes esthétiques, peinture) ; les rebouchages hors scellements courants ; les démarches administratives.

#### **5.1.4 Formation à l'utilisation de logiciels et assistance**

**Objet.** La prestation de formation vise la prise en main des logiciels d'affichage dynamique et des écrans associés. Elle porte sur les fonctions essentielles (création/programmation de contenus, administration de base) et inclut, lorsque prévu, la remise d'une documentation utilisateur. Les modalités sont fixées au Devis. Le service d'assistance est ouvert aux heures ouvrées, par téléphone ou courriel et vise à répondre aux questions d'usage du Client et à réaliser un premier diagnostic.

**Périmètre.** La formation et l'assistance ne comprennent pas la création de contenus au nom du Client, ni la refonte de son organisation interne, ni l'audit de conformité juridique de ses contenus.

## **5.2 TARIFS**

Les Services proposés par ON TECH sont fournis aux tarifs en vigueur selon le devis établi lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, ON TECH se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Les prix ne comprennent pas les frais de déplacement ni les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément et calculés préalablement à la passation de la commande.

Une facture est établie par ON TECH et remise au client lors de la fourniture des Services commandés. Certains tarifs fixés forfaitairement peuvent faire l'objet d'un complément de facturation au titre de frais supplémentaires occasionnés par la découverte de contraintes techniques en plus et/ou à l'issue de la prestation, et qui n'étaient pas connues par ON TECH et/ou le Client en début de prestation.

## **5.3 CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdits Services, dans les conditions définies à l'article 5.4 des Conditions générales. Une facture sera établie périodiquement par ON TECH en fonction des modalités de facturation convenues avec le Client.



**ON TECH**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 5.100 €  
Siège social : 7 rue de la Clau, Espace 1  
34770 GIGEAN  
500 306 725 RCS MONTPELLIER

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculée au taux de 10% du montant TTC des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit à ON TECH, sans formalités aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de tout autre action que ON TECH serait en droit d'intenter à l'encontre du Client.

En outre, ON TECH se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre l'exécution de ses obligations.

#### 5.4 FOURNITURE DE SERVICES

Les Services commandés par le Client seront fournis selon les modalités et les délais communiqués en début de Prestation par ON TECH.

ON TECH s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans les délais indiqués. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai d'un (1) mois après la date indicative mentionnée par ON TECH, pour tout autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de la dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

La fourniture de Services ne pourra avoir lieu en tout autre lieu que celui désigné par le Client lors de la passation de sa commande.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fournitures des Services, dûment acceptées par écrit par ON TECH, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

A défaut de réserves ou de réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité

#### 5.5 GARANTIES

Il est rappelé que les relations contractuelles entre professionnels sont régies par les dispositions du Code de commerce et du Code civil.

ON TECH s'engage à mener à bien les Services commandés, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. La présente obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens. À cet effet, il rassemblera les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation.

Dans le cas où ON TECH se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité des prestations commandées, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, sa responsabilité sera strictement limitée au remboursement des sommes versées par le Client et correspondants à la prestation non réalisée.

La responsabilité de ON TECH ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

#### 5.6 RESPONSABILITÉ

ON TECH s'engage à fournir toutes diligences pour assurer la continuité et la qualité de ses Services, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les parties conviennent expressément que ON TECH ne saurait être tenu responsable des interruptions, dysfonctionnements ou défaillances du logiciel, y compris ceux résultant d'une attaque informatique, d'une défaillance technique ou d'une intervention d'un tiers.

Le Client reconnaît qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses données et fichiers. En conséquence, la responsabilité de ON TECH ne saurait être engagée en cas de perte, altération ou destruction des données ou fichiers du Client.

ON TECH s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et à maintenir cette garantie pendant toute la durée du Contrat. Il s'engage à en justifier au Client à première demande de celui-ci.

En aucun cas, la responsabilité de ON TECH ne pourra être engagée pour des dommages indirects, tels que la perte de chiffre d'affaires, la perte de clientèle ou toute autre perte économique résultant de l'utilisation ou de l'indisponibilité du service.

### 5.7 RÉSILIATION DU CONTRAT

#### 5.7.1 Résiliation en cas d'imprévision

Si l'exécution d'une obligation était impossible car devenue excessivement onéreuse au sens de l'article 1195 du Code civil, les Parties peuvent résilier unilatéralement de plein droit le Contrat les liant sous réserve du respect des formalités suivantes :

- (i) la Partie en prenant l'initiative doit notifier à l'autre la mise en œuvre de la présente clause au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou d'un acte extrajudiciaire ; et
- (ii) la résiliation interviendra au terme d'un délai de préavis de trente (30) jours à compter de la réception par la Partie destinataire de la notification mentionnée au (i).

Si l'imprévision venait à cesser avant le terme du délai de préavis prévu au (ii) ci-dessus, la résiliation serait caduque et la vente reprendrait de plein droit sans aucune formalité préalable.

#### 5.7.2 Résiliation pour force majeure

En cas de force majeure, les Parties peuvent résilier unilatéralement de plein droit le Contrat les liant, sans sommation, ni autre formalité préalable que les suivantes :

- (i) la Partie en prenant l'initiative doit notifier à l'autre la mise en œuvre de la présente clause au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou d'un acte extrajudiciaire ; et
- (ii) la résiliation interviendra au terme d'un délai de préavis de trente (30) jours à compter de la réception par la Partie destinataire de la notification mentionnée au (i).

Si la force majeure venait à cesser avant le terme du délai de préavis prévu au (ii) ci-dessus, la résiliation serait caduque et la vente reprendrait de plein droit sans aucune formalité préalable.

#### 5.7.3 Résiliation pour manquement aux obligations contractuelles

Si l'une ou l'autre des Parties venait à manquer à ses obligations et quinze (15) jours après mise en demeure d'avoir à exécuter cette obligation, la Partie lésée pourra résilier unilatéralement de plein droit le contrat la liant à la Partie fautive sans préjudice de dommages et intérêts.

### 6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES CONTRATS

#### 6.1 NULLITÉ D'UNE CLAUSE DU CONTRAT

Si l'une quelconque des dispositions du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînera pas la nullité des autres dispositions du contrat qui demeureront en vigueur entre les Parties.

#### 6.2 MODIFICATION DU CONTRAT

##### 6.2.1 Modification des Conditions Générales de Services

ON TECH se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales sous réserve d'en informer le Client. Ces modifications seront applicables aux Contrats en cours à la condition que le Client dûment averti n'ait pas exprimé son désaccord dans un délai de quinze (15) jours.

##### 6.2.2 Modification des Conditions Particulières

Toute modification de l'un des éléments mentionnés dans les Conditions Particulières fera l'objet d'un avenant au Contrat.

#### 6.3 TRANSMISSION DU CONTRAT

ON TECH peut librement transmettre le contrat à toute personne physique ou morale de son choix sous réserve d'en informer préalablement le Client.

#### 6.4 INDÉPENDANCE DES PARTIES

Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie. Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

#### 6.5 NOTIFICATION

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre du présent Contrat seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception aux adresses suivantes :



**ON TECH**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 5.100 €  
Siège social : 7 rue de la Clau, Espace 1  
34770 GIGEAN  
500 306 725 RCS MONTPELLIER

Pour ON TECH : à l'adresse de son siège social tel que mentionné au RCS  
au jour de la notification.

Pour le Client : son adresse telle que renseignée dans les Conditions Particulières.

#### **6.6 LITIGE**

Tout différend relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et/ou la fin du Contrat, sera soumis aux juridictions compétentes du lieu du siège social de ON TECH.

#### **6.7 DROIT APPLICABLE**

Quels que soient la nationalité du Client et le lieu de son domicile, le contrat conclu avec ON TECH sera régi par la loi française.

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Fait à

Le

**Signature du Client :**

Précédée de la mention « *lu et approuvé* »